



NOUS CONTACTER

N° client : 6 023 792 644
Identifiant Internet :
GHISLAINE.GROSJEAN@LAPOSTE.NET

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)
Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9Urgence dépannage Electricité (Enedis)
0972675035 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LT 82
LOTISSEMENT LE CAPITOLE
39 RUE DE DIANE
35750 IFFENDIC

Titulaire du contrat

Mme GROSJEAN GHISLAINE

Votre contrat

N° de client : 6 023 792 644
N° de compte : 4 03 4 043 407 320
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :
N° 14 426 917 385 210

Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

GROSJEAN

Compte à débiter :

FR5120041****31*****034***

Mme GROSJEAN GHISLAINE
LT 82 LOTISSEMENT LE CAPITOLE
39 RUE DE DIANE
35750 IFFENDIC

Modification de votre calendrier de paiement

Bonjour Madame GROSJEAN,

Votre mensualisation évolue !

Après analyse de votre situation, nous avons ajusté vos prochaines mensualités.

Retrouvez toutes les informations dans le tableau suivant.



Votre nouveau calendrier de paiement

Prélèvement	Montant TTC
Le 05/03/2025	139,67 €
Le 07/04/2025	123,00 €
Le 05/05/2025	123,00 €
Le 05/06/2025	123,00 €
Le 07/07/2025	123,00 €
Le 05/08/2025	123,00 €

Prélèvement de régularisation vers le 05/09/2025

Montant total TTC	754,67 €
-------------------	----------

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF



Les étapes clé de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.

ATTENTION

En cas de deux rejets de prélèvement consécutifs, votre prélèvement automatique sera suspendu. Ainsi, si vous avez opté pour la mensualisation, elle sera alors automatiquement résiliée. Vos factures vous seront adressées tous les deux mois. Vous pourrez opter pour un des autres modes de paiement mentionnés dans vos Conditions Générales de Vente, notamment par TIP, chèque ou carte bancaire.